

Assistance à l'agriculture des Prairies—Fin

- Cotisations, augmentation du taux, 2383-2384, 2387-2388, 2672, 2674-2675, 2727-2728
- Coût estimatif des modifications à la loi, 2729-2730
- Définition de "cultivateur" et "agriculteur" aux termes de la loi, 2668, 2727
- Droit de 1 p. 100 versé par les producteurs de graines de lin et de colza, 2668, 2726
- Extension des avantages à toutes les régions du pays, 2671, 2672, 2674, 2675-2676, 2727-2729
- Inclusion des cultivateurs à temps partiel, 2725
- Modification suggérée de façon à mieux répondre aux conditions prévues par la loi, 446, 666
- Politique éventuelle du gouvernement fédéral commentée par le premier ministre du Manitoba, article de la *Gazette* de Montréal, 2407, 2439
- Remplacement par un programme d'assurance-récolte, 273, 1923, 2670-2672, 2674-2676, 2728-2729
- Restriction concernant les dimensions des blocs admissibles dans les townships, 446, 2667, 2725, 2730-2731
- Superficie d'ensemencement admissible aux termes de la loi, 2385-2387, 2668, 2673, 2726
- Terres aliénées en faveur d'un ancien combattant, 2670
- Terres de la Couronne, application des avantages de la loi, 2668, 2673, 2725-2726
- Utilisation de la récolte prédominante pour déterminer l'admissibilité à l'indemnité, 2669, 2726, 2731
- Versements et perceptions depuis la mise en vigueur de la loi, 2729-2730

Assistance à l'agriculture des Prairies (loi)
(Modifications concernant l'extension des avantages et des changements relatifs à son application)

Bill n° C-40. M. Harkness

Rés., 2008, 2667-2676; 1re l., 2676; 2e l., 2725-2727; com., 2727-2732; 3e l., 2732; S.R., 3360

Assistance-chômage

- Clause limitative dans la mesure présentée par le gouvernement libéral quant aux frais d'assistance aux provinces, 776
- Dépense prévue au sujet des paiements, 4130, 4172
- Problème des personnes qui ont épuisé le nombre de prestations auxquelles elles ont droit, 4160
- Province de Québec
Communications du ministre de la Santé nationale avec les autorités provinciales, 4798
- Prestations versées en 1957 par le gouvernement fédéral aux personnes inaptes au travail, 4679, 4742
- Versements aux personnes valides qui sont sans travail, 4172, 4185-4186

Assistance technique aux pays peu évolués

- Antilles et Ghana, 4665
- Contribution canadienne, 2807, 4218
- Envoi de poisson, 4096
- Obligations lourdes résultant du programme de dons, 2846
- Projet de caisse proposé par M. Macmillan, 1161

Assistance-vieillesse. Voir aussi Pension de vieillesse et Sécurité de la vieillesse

- Don de l'allocation à partir de 60 ans pour les veuves et les femmes non mariées, 1756, 4159-4160
- Nombre de personnes touchant les prestations dans chaque province, *dd.* (M. Benidickson), 2404
- Prestations appliquées par la province de Québec sous conditions, 4141
- Versement à 65 ans sans évaluation des ressources, q. (M. Martin, Essex-Est), 894

Assurance des anciens combattants (loi)

(Modifications visant à majorer le montant versé aux bénéficiaires à titre de rente viagère, à supprimer certaines restrictions, etc.)

Bill n° C-34. M. Brooks

Rés., 1588, 2168-2169; 1re et 2e l., 2169; renvoi au comité des anciens combattants; amendement (M. Brooks) tendant à abroger l'*art.* 1 du bill, 3678-3679, 3885-3887; com., 3887-3888; 3e l., 3889; S.R., 5005